

Contrat social France Renault Group

Séance du 16 Octobre 2024

Une première partie où la CFDT est revenue sur les mesures annoncées précédemment concernant le programme One Health.

L'entreprise propose la prise en charge des surcoûts liés aux dépenses de santé pour 2025, la CFDT continue de demander que cette prise en charge soit faite sur la durée de l'accord (3 ans).

L'entreprise propose de renvoyer à la NAO la notion du PMSS (Plafond Mensuel Sécurité Sociale).

Un PMSS qui impacte les cotisations sociales mais également les taux de remboursement des mutuelles (+5,4% en 2024). Si ce taux augmente, les coûts augmentent d'autant. La CFDT demande un engagement plus fort sur la prise en charge par l'entreprise du PMSS.



#1. GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)

Pour la CFDT, cette thématique est le cœur de cette négociation globale !

Il s'agit en effet de pouvoir mettre à jour les outils qui pourront anticiper, sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Les process liés à la gestion des emplois :

Pour faire suite à la transformation du groupe, 2 angles d'observations sont proposés :

- **Observatoire des Entreprises (OdE)** : il concerne les Business Unit (Ampere, Mobilize, Alpine, The future is neutral, Power (Renault, Dacia, LCV), RGG, Sodiam2, Renault Digital, Qstomize).

Chaque business unit (BU) sera responsable de sa cartographie sur les emplois en mutation, ceux à l'équilibre, et ceux en devenir.

- **Observatoire des Métiers (OdM)** : il concerne les métiers tel le manufacture, l'ingénierie produit, l'ingénierie process, le marketing, la finance, les achats, la qualité, le design ...

Les métiers seront responsables de leur cartographie concernant l'identification des tendances dans les grands domaines de compétences, la détermination des compétences à développer et des volumes associés, la mise en place des actions de montée en compétences, de reconversions professionnelles, des parcours d'intégration.

Pour la CFDT, ces observatoires sont la clef d'entrée qui devra permettre, à termes, d'agir sur les Fiches Descriptives d'Emplois ainsi que sur la classification des emplois au niveau local de chaque établissement.



#2. Contrat de génération : - Les mesures dédiées aux jeunes

L'entreprise met en place un nouveau programme de recrutement afin d'aller chercher les "talents de demain". Le Graduate Program. Dans le cadre de ce programme, 200 recrutements en 3 ans sont prévus.

Les gratifications et rémunérations de la population "jeune" sont améliorées :

Nouveau barème des stages

NIVEAU D'ÉTUDES	Gratification par mois complet de présence
jusqu'au Bac + 2	614,25 euros net
Bac +3	850 euros brut
Bac +4	1 100 euros brut
Bac +5	1 800 euros brut

+ 33 % en moyenne

Nouveau barème des contrats d'alternance

	% SMIC	Valeur en €
1ère année	67%	1 170,60 €
2ème année	72%	1 258,00 €
3ème année	80%	1 397,76 €

+ 9 % en moyenne

Lors de cette séance, pour les non-cadres sans expérience, il a été obtenu une rémunération de +5% du SMH pour le classement emploi A2.

Pour les cadres, il y aurait évolution au niveau SMH, à la date anniversaire, l'année suivant le recrutement. Pour rappel, le conventionnel prévoit 6 ans (effet rampe de lancement).



#2. Contrat de génération : - Les mesures dédiées aux Séniors

Dispositif légal de retraite progressive



Dans cette négociation, nous avons obtenu :

- **Retraite Progressive Abondée**

A **24 mois** du départ à la retraite (âge légal ou taux plein) ;

Soumis à l'accord du management ;

Maintien des cotisations retraite à 100% ;

Application du maintien des cotisations retraite à la date d'entrée en vigueur de l'accord pour les salariés ayant déjà optés pour cette mesure.

- **Retraite Progressive Annualisée**

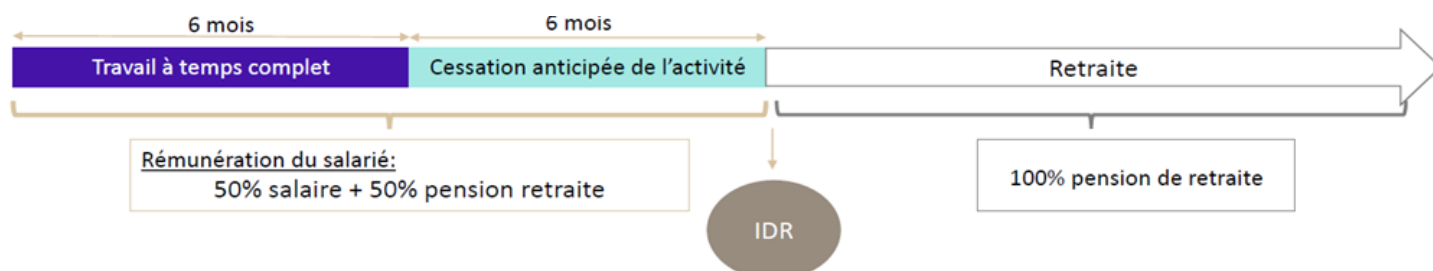
A **12 mois** du départ à la retraite (âge légal ou taux plein) ;

Passage à temps partiel à 50% **accordé de droit** ;

6 premiers mois à 100% d'activité et 6 mois suivants à 0% d'activité ;

Lissage de la rémunération sur l'année ;

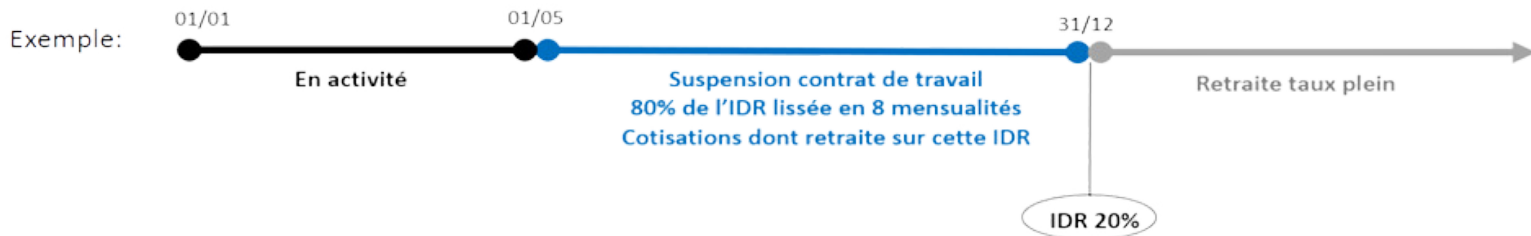
Maintien des cotisations retraite à 100%.



Indemnité de départ en retraite (IDR) : Les salariés en fin de carrière peuvent souhaiter interrompre leur activité professionnelle avant l'ouverture de leur droit à taux plein.

Eligibilité : Dispositif ouvert à tous les salariés, au volontariat simple, à 8 mois maximum de la retraite taux plein et pas de possibilité de cumul avec d'autres dispositifs.

Conditions : Possibilité de monétiser en avance jusqu'à 80% de l'IDR, suspension de l'activité et de la rémunération, indemnisation via monétisation mensuelle dans la limite de 100% du salaire net.



- **La dispense d'activité adaptée (D2A)** : restrictions médicales durables avec une reconnaissance d'un sujet de santé par un organisme public.

Eligibilité : Dispositif ouvert à tous les salariés du périmètre, faire l'objet de restrictions médicales durables et d'une reconnaissance RQTH, incapacité ou invalidité, au volontariat simple, maximum 2 ans de l'ouverture des droits à taux plein.

Conditions : Durée maximale de 2 ans, indemnisation brute annuelle = 70% de la rémunération moyenne calculée selon les mêmes modes que la DA, maintien des cotisations retraite à 100%

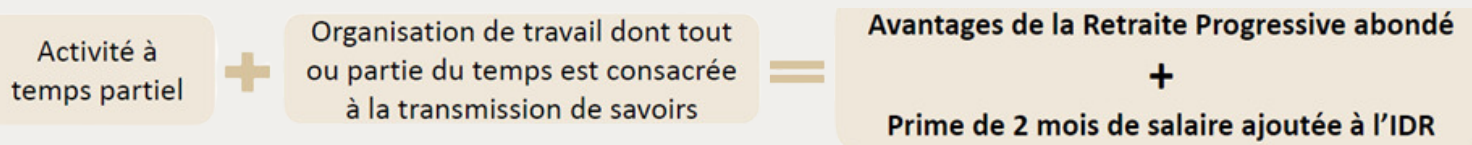
Pour ce dispositif D2A, la CFDT insiste pour revoir à la fois le niveau de rémunération et la durée. 72% du brut sur 3 ans.

La CFDT demande également la mise en place d'un accompagnement renforcé de prestation d'assistantes sociales pour accompagner les salariés en vue de la reconnaissance de leur RQTH, incapacité, invalidité.

- **La retraite progressive transmission des savoirs (RPTS)** : Coaching, mentorat et formateur interne.

Éligibilité : Être éligible à une retraite progressive et un double volontariat : salarié + entreprise.

Conditions :



Accompagnement des Séniors dans leur démarche : Accès à un cabinet d'experts spécialisés pour tous les salariés âgés de 62 ans et plus, afin de les accompagner dans leur choix de fin de carrière (demande CFDT à partir de 60 ans).



PLUS D'INFORMATIONS



**RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
CFDT RENAULT**



**SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA
PLUS LOIN, REJOIGNEZ LA CFDT !**